

# La zone de proximité de Cigéo : un territoire éloigné des métropoles et principalement structuré par les pôles de Bar-Le-Duc et de Saint-Dizier

Le centre industriel de stockage géologique (Cigéo) est un projet d'enfouissement de déchets radioactifs de haute activité radioactive ou de moyenne activité à durée de vie longue. Le projet prévoit l'implantation des installations de surface de Cigéo (puits et descenderie) à proximité de l'actuel laboratoire de recherche de l'ANDRA, établi dans la commune meusienne de Bure, limitrophe du département de la Haute-Marne. La zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie (ZIRA), où pourrait être implanté le centre de stockage

profond, intersecte quatre communes des deux départements qui regroupent 500 habitants.

Autour du centre du projet s'étend la zone de proximité de Cigéo, définie par le décret n°2007-150 du 5 février 2007. Les 306 communes du territoire se répartissent de part et d'autre de la limite entre les deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne (à la suite de la fusion de deux communes de la Meuse au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le territoire compte désormais 305 communes).

La zone couvre entièrement les deux arrondissements de Saint-Dizier et de Bar-Le-Duc, ainsi que la moitié sud de l'arrondissement de Commercy. S'y ajoutent quinze communes du nord de l'arrondissement de Chaumont.

Le présent diagnostic de territoire porte sur l'ensemble de la zone de proximité de Cigéo.

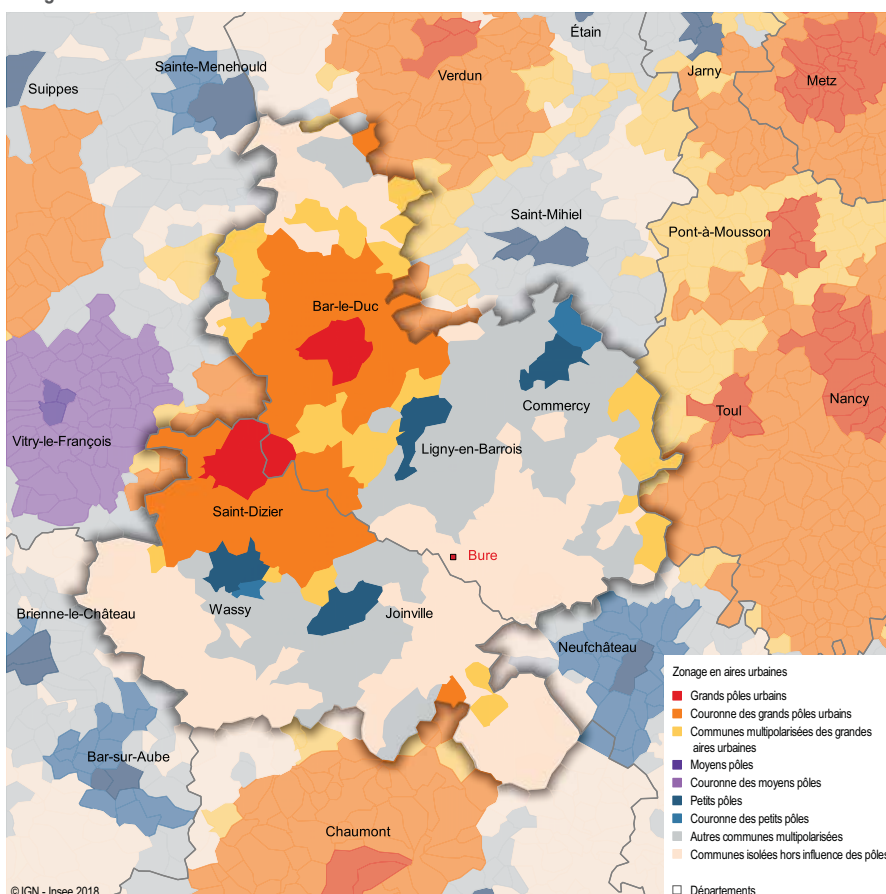
Il s'agit d'un vaste territoire rural (4 300 km<sup>2</sup>) comportant 162 000 habitants. La densité de population y est donc considérablement moins élevée qu'au niveau métropolitain : 38 habitants par km<sup>2</sup> contre 117.

Les communes isolées hors influence des pôles (*figure 1*) ne regroupent cependant qu'une faible proportion de la population résidente (12 %). La zone s'organise en effet autour des petits pôles de Commercy, Joinville, Wassy et Ligny-en-Barrois, et surtout, des unités urbaines de Bar-Le-Duc et de Saint-Dizier, grands pôles de plus de 10 000 emplois. La moitié de la population réside dans ces deux pôles ou leurs couronnes périurbaines. Ces deux grandes aires urbaines (AU) sont de taille modeste : 33 000 habitants dans l'AU de Bar-Le-Duc (dont 19 000 dans le pôle) et 51 000 dans l'AU de Saint-Dizier (dont 32 000 dans le pôle).

Le territoire se révèle en outre assez éloigné des métropoles. Les plus proches, Nancy et Metz, sont à près d'une heure et demie de Bure par la route. La zone de proximité de Cigéo est de fait éloignée des grandes infrastructures de transport. Le principal axe routier est la nationale N4, coupant le territoire suivant une ligne est-ouest depuis Nancy et en direction de Vitry-Le-François. La nationale N67 permet de rejoindre Chaumont au sud, avec un temps de trajet depuis Bure d'environ une heure. Le territoire bénéficie de la présence de la gare de Meuse TGV, au Nord de Bar-le-Duc. Au delà, on

## 1 Moins de la moitié du territoire polarisé par Saint-Dizier et Bar-Le-Duc

Zonage en aires urbaines 2010 à la commune



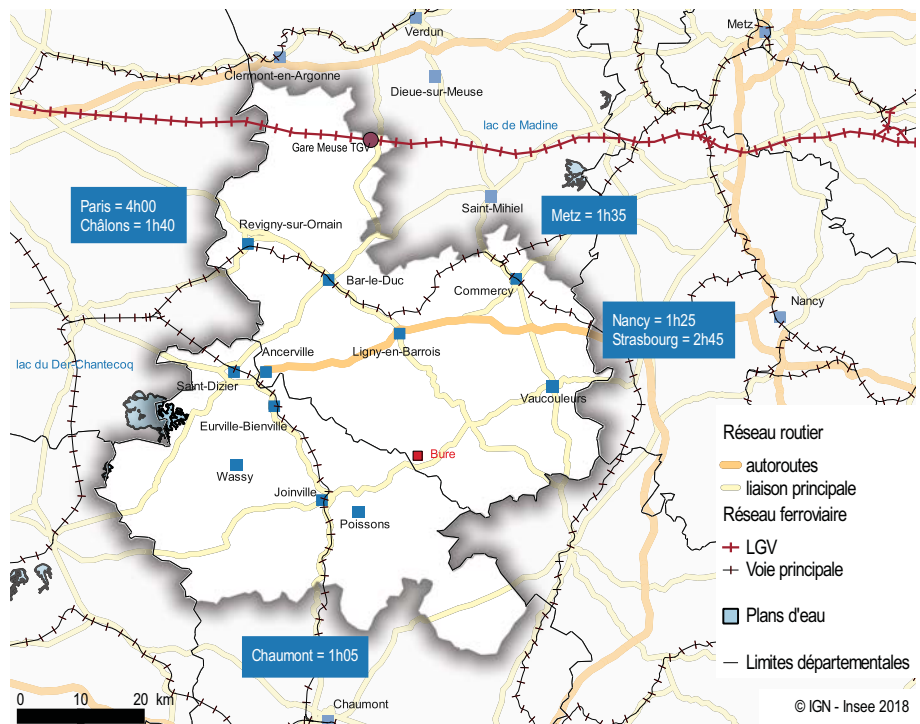
Source : Insee, zonage en aires urbaines 2010.

rejoint Lorraine TGV et Champagne-Ardenne TGV depuis Bure en respectivement une heure et demie et deux heures et demie. Le réseau ferroviaire repose sur deux lignes : la première est-ouest passe par Bar-Le-Duc, la seconde, nord-sud permet de gagner Chaumont depuis Saint-Dizier.

Cause ou conséquence de cet éloignement des grandes infrastructures de transport, le territoire est très peu touristique (*figure 2*) : l'offre ne s'élève qu'à 11 lits pour 100 habitants (*définitions partie Économie*). La zone de proximité de Cigéo compte peu de résidences secondaires et d'hôtels et campings. ■

## 2 La zone de proximité de Cigéo à l'écart des grandes infrastructures de transport

### Infrastructures de transports et temps d'accès en voiture aux grandes villes environnantes depuis la commune de Bure



Source : Insee, IGN, distancier Metric.

## Un diagnostic de territoire basé sur une approche comparative

Afin d'appréhender les forces et les faiblesses de la zone de proximité de Cigéo, nous appuierons notre analyse sur une comparaison avec un territoire fictif, appelé *référentiel construit* (figure 3).

Il est constitué de territoires de la taille d'un petit département, faiblement peuplés comportant au moins une ville moyenne mais aucune grande ville.

Plus précisément, la méthode a consisté à ne retenir que des territoires d'un seul tenant,

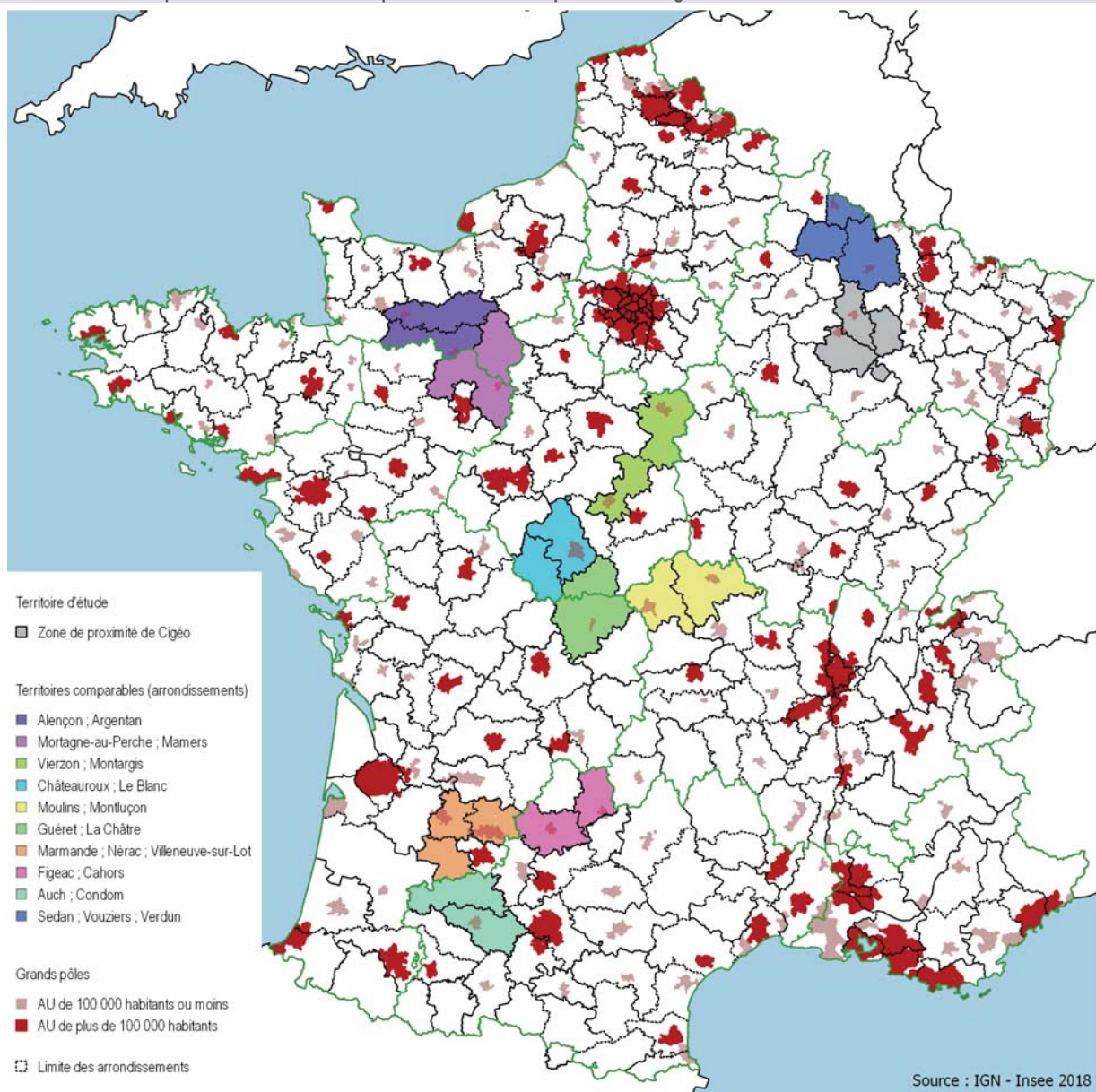
constitués de deux à trois arrondissements et respectant l'ensemble des contraintes suivantes :

- une population inférieure à 250 000 habitants et une surface comprise entre 3 000 et 5 500 km<sup>2</sup>, pour une densité de population inférieure à 55 habitants par km<sup>2</sup> ;
- un profil mixte sans dominance d'une grande ville, d'une ville moyenne ou de bourgs et petites villes, en termes de peuplement ; le territoire n'est pas non plus à

dominante périurbaine ou hors influence des pôles ;

- une orientation touristique limitée avec une offre de moins de 100 lits touristiques pour 100 habitants ;
- un éloignement du littoral et des reliefs (moins de 20 % des communes en zone montagne) ;
- la présence d'au moins une aire urbaine de moins de 100 000 habitants, mais aucune de 100 000 habitants ou plus.

### 3 Le référentiel construit à partir de dix territoires comparables à la zone de proximité de Cigéo



#### 4 Des territoires de référence mixtes plutôt polarisés, sans dominante urbaine ni périurbaine

	Nombre de communes	Population	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Densité de population (en habitants par km <sup>2</sup> )	Nombre de lits touristiques (pour 100 habitants)	Répartition de la population (en %)			
						Pôle urbain de 10 000 à moins de 60 000 emplois	Espace périurbain des grands pôles	Petites et moyennes aires et les autres communes multipolarisées	Communes hors influence des villes
<b>Zone de proximité de Cigéo</b>	<b>306</b>	<b>161 930</b>	<b>4 286</b>	<b>38</b>	<b>10,6</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>12</b>
Alençon ; Argentan	300	216 639	4 168	52	25,8	27	17	40	16
Mortagne-au-Perche ; Mamers	309	222 054	4 836	46	29,7	7	39	47	8
Vierzon ; Montargis	168	242 017	4 418	55	24,4	35	28	30	6
Châteauroux ; Le Blanc	136	158 249	4 364	36	28,9	39	16	23	22
Moulins ; Montluçon	215	220 795	5 345	41	23,9	43	22	19	16
Guéret ; La Châtre	199	116 420	4 370	27	64,2	12	18	31	38
Marmande ; Nérac ; Villeneuve-sur-Lot	248	212 999	4 365	49	24,3	36	12	39	13
Figeac ; Cahors	245	130 276	3 734	35	67,1	27	26	19	28
Auch ; Condom	312	152 680	4 599	33	29,8	17	31	30	22
Sedan ; Vouziers ; Verdun	451	168 143	5 051	33	16,4	30	28	27	14

Source : Insee, recensement de la population 2016.

Ont été ainsi identifiés dix territoires comparables, qui forment ensemble le référentiel construit auquel sera comparé le territoire d'étude (*figure 4*).

Deux territoires sont formés chacun de trois arrondissements : Marmande, Villeneuve-sur-Lot et Nérac d'une part, et Sedan, Vouziers et Verdun d'autre part. Chaque territoire comporte deux grands pôles de moins de 100 000 habitants : Marmande et Villeneuve-sur-Lot pour le premier et Sedan et Verdun pour le second.

Les huit autres territoires sont formés de deux arrondissements. La majorité ont deux grands pôles de taille modérée : arrondissements d'Alençon et Argentan, de Mortagne-au-Perche et Mamers, de Vierzon et Montargis, de Montluçon et Moulins, de Figeac et Cahors. Les trois derniers territoires ne comportent qu'un seul grand pôle de petite taille : arrondissements de Le Blanc et Châteauroux, de Guéret et La Châtre, d'Auch et Condom.

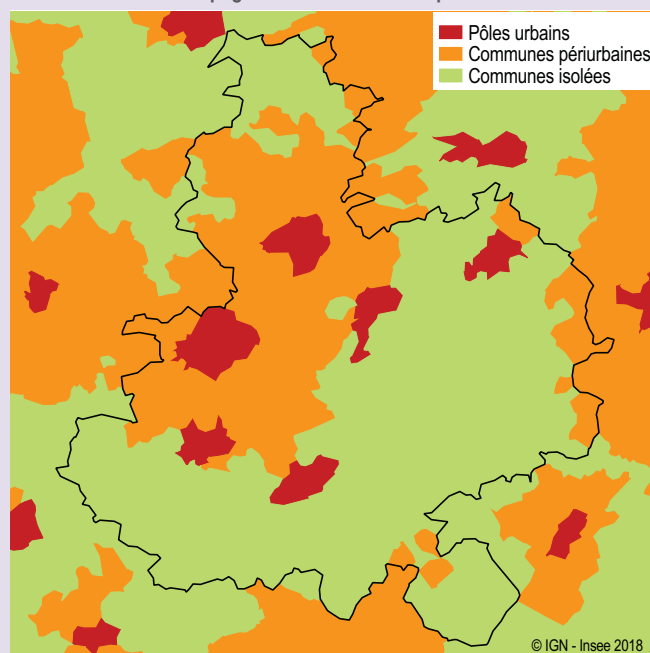
En complément de l'approche comparative, l'analyse des territoires sera affinée en distinguant trois types d'espace (*méthodologie*). ■

### Méthodologie :

Dans le présent diagnostic, on regroupera les catégories du zonage en aires urbaines de l'Insee de la façon suivante :

- les pôles regroupent les grands, moyens et petits pôles.
- le périurbain correspond aux couronnes de ces pôles ainsi qu'aux communes multipolarisées des grandes aires urbaines.
- enfin, les communes isolées englobent les autres communes multipolarisées et les communes isolées hors influence des pôles.

Découpage interne à la zone de proximité



Source : Insee.